

## **Communiqué de presse**

date: 10/07/98

### **10 trains supplémentaires en heures de pointe pour Bruxelles-Congrès**

A partir de lundi prochain, la gare de Bruxelles-Congrès sera mieux desservie en heures de pointe. Soucieuse de mieux répondre aux demandes de sa clientèle, la SNCB a décidé, après examen attentif des possibilités, de réaménager la circulation des trains dans la jonction Nord-Midi de manière à permettre des arrêts supplémentaires dans cette gare.

Cette amélioration se fera en deux phases :

Dès ce lundi 13 juillet, 8 arrêts supplémentaires s'ajouteront à la grille horaire existante : cinq arrêts le matin et trois le soir.

A partir du 31 août, date correspondant à la fin de la période touristique, deux trains de plus s'arrêteront à Bruxelles-Congrès : un le matin et un le soir.

Un dépliant détaillé est distribué ce soir (vendredi) en heures de pointe aux voyageurs de la gare de Bruxelles-Congrès. Ce dépliant est également disponible aux guichets de la gare de Bruxelles-Congrès ainsi qu'au bureau d'information de la gare de Bruxelles-Central.

D'autres modifications concernant les gares bruxelloises interviendront également ce lundi. L'arrivée et le départ d'un certain nombre de trains se fera à un quai différent de celui auquel les voyageurs étaient habitués. Si tel est le cas, il va de soi que les nouveaux quais seront clairement indiqués sur les affiches jaunes et sur les panneaux d'affichage électronique. En outre, ces modifications seront annoncées par voie sonore. Tous ces changements ont été décidés en vue d'améliorer la fluidité du trafic dans la jonction Nord-Midi.

Comme annoncé précédemment, d'autres changements interviendront encore dans les horaires au mois de septembre, de manière à les optimiser en améliorant la ponctualité des trains et en supprimant quelques points faibles. Début septembre, ces modifications seront effectuées pour prendre en compte les besoins des jeunes qui doivent se rendre à l'école. Enfin, le 27 septembre, date d'entrée en vigueur des horaires d'hiver, donnera lieu à des changements plus importants, qui permettront une amélioration notable de l'offre par rapport à la période initiale du nouveau plan IC/IR 98.